



CFVU DU 05 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2026-2027 DU DAEU EN FORMATION GENERALE

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 05 février 2026 réunie sous la présidence de Madame Jane Sadran, vice-présidente de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

⇒ DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le calendrier universitaire du DAEU en formation générale et en formation en alternance 2026-2027.

• Début de l'année universitaire : 01/09/2026

Rentrée : 18/09/2026 en présentiel et 19/09/2026 en enseignement à distance,

Périodes d'enseignement :

- du 21 septembre au 11 décembre 2026 hormis la semaine de vacances de la Toussaint (26/10- 01/11), soit 11 semaines
- du 11 janvier au 16 avril 2027 hormis les vacances d'hiver 22-2/02) et vacances de printemps (19-23/04), soit 13 semaines
- 6 samedis : méthodologie (27/09) et 5 regroupements EAD (dates à déterminer)
- rattrapage des cours - optionnel (26-30/04)
- DPP (dispositifs pédagogiques particuliers) entre les deux sessions d'examens terminaux (31/05-04/06)

Spécificités de la formation :

- Finalisation des inscriptions par signature du contrat de formation en septembre
⇒ rentrée plus tardive
- Formation annuelle (pas de semestrialisation)
- Semaine de DPP

Maintien des épreuves au mois de décembre (Contrôle Continu en cours de formation – CCF) :

- **Maintien des épreuves anticipées au mois de décembre pour deux matières :**
 - ANGLAIS le 16/12/2026
 - ESPAGNOL le 17/12/2026

Sessions d'examens terminaux : intégrées à la session 1 du semestre 2 et à la session 2

Dates des jurys et de publication des résultats conformes aux dates indiquées sur le calendrier universitaire général.

- **Fin de l'année universitaire** : 31/08/2027.

En annexe : calendrier du DAEU en alternance

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

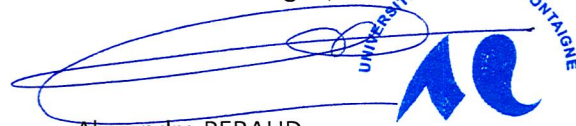
Article 3

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

➤ *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 05/02/2026*

Présents	17
Représentés	9
Suffrages exprimés	26
Pour	26

Le Président de l'Université
Bordeaux Montaigne,


Alexandre PERAUD

PRÉSIDENCE

Publié le : 17/03/26

Transmis à M. le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine 16/03/26